

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : TCHAD	
TITRE DU PROJET : Appui à la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de genre au Tchad	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : UNFPA (Lead ONU), HCDH (ONU), FAO (ONU)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Partenaires gouvernementaux	
<ul style="list-style-type: none">• Présidence de la République et la Primature qui doivent conjuguer leurs efforts pour traduire en actes concrets les engagements internationaux liés à l'égalité et l'équité de genre.• Le Ministère en charge du genre, plus précisément le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance (Gouvernement) qui selon le Document de la Politique Nationale Genre, assure la mise en place des organes pour la coordination, la mise en œuvre et le suivi/évaluation de la PNG. Il arbitre en collaboration avec le Ministère des Finances et du Budget, les allocations des ressources nécessaires à la mise en œuvre efficace et efficiente de la PNG.• Le Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement (Gouvernement), en charge de la planification et du suivi/évaluation des programmes et projets de développement national, qui collabore avec le Ministère en charge du Genre pour la coordination de la PNG et la mobilisation des ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la PNG• Ministère du Développement Agricole, Ministère de l'Élevage et des Productions Animales, Ministère de l'Environnement de la Pêche et du Développement Durable, Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifiques et de l'Innovation, Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Concertation Sociale, Ministère de la Santé et de la Solidarité Nationale, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Justice, chargé des droits humains (Gouvernement)	
Partenaires non gouvernementaux	
<ul style="list-style-type: none">• Coalition des Femmes Tchadiennes Médiatrice pour la Paix Durable (OSC locale), Cellule de Liaison des Associations des Femmes (OSC faîtière locale), Association des Femmes Juriste du Tchad (OSC	

locale), Réseau des Hommes Engagés pour la Promotion du Genre et de la Santé de la Reproduction (OSC locale), Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaire Section du Tchad (OSC locale), Conseil Consultatif des Jeunes (OSC locale), Conseil National de la Femme (OSC locale), Commission Nationale des Droits de l'Homme (Institution nationale), Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad (OSC locale), Patronat (Secteur Privé), Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat (Secteur Privé).

Autres partenaires :

OXFAM
Banque Mondiale

Durée du projet en mois¹ : 18 mois

Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : National (23 Provinces du Tchad)

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes²
 Initiative de promotion des jeunes³
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNFPA : 640.000 \$ US

HCDH : 500.000 \$ US

FAO : 360.000 \$ US

Total PBF: \$ 1.500.000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%):

UNFPA: 448.000 \$ US

HCDH: 350.000 \$ US

FAO : 252.000 \$ US

Total : 1.050.000 \$ US

PBF 2^{ème} tranche* (30%):

UNFPA: 192.000 \$ US

HCDH: 150.000 \$ US

FAO : 108.000 \$ US

Total : 450.000 \$ US

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le projet vise à appuyer la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de genre (OPEG) au Tchad, conformément aux prescriptions de la Politique Nationale Genre (PNG⁴) adoptée en 2017 et qui mentionne l'OPEG parmi les mécanismes institutionnels de mise en œuvre et du suivi évaluation visant à créer les conditions appropriées d'une plus large participation de tous les acteurs étatiques et non étatiques en vue d'assurer l'égalité et l'équité entre les hommes et les femmes, gage d'un développement durable »⁵.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

⁴ Voir décret n° 2035/PR/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017 portant adoption de la Politique Nationale Genre (PNG)

⁵ Introduction au Chapitre IV-Mécanismes institutionnels de mise en œuvre et du suivi /évaluation du document de la Politique Nationale genre p. 70

Le rapport stratégique annuel au PBF 2020 relève que la consolidation de l'état de droit, la cohésion sociale, la promotion des droits de l'homme en particulier des droits de femmes figurent parmi les défis prioritaires de consolidation de la paix au Tchad. Le projet intervient ainsi en réponse à ces défis et va contribuer à renforcer la redevabilité du Gouvernement sur les questions liées à l'égalité de genre à travers le renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'égalité de genre en lien avec la cohésion sociale d'une part et la mise à dispositions d'outils et données permettant d'évaluer de manière fiable les inégalités de genre et d'y apporter des réponses idoines. Il permettra également de renforcer les espaces civiques de promotion, d'échange y compris dans les médias, et de plaider en faveur de l'égalité de genre, l'amélioration de la collaboration avec les mécanismes de protection des droits des femmes et la participation des citoyens deux sexes aux efforts de développement et de paix sociale. Avec l'appui du Projet, les autorités et acteurs nationaux, y compris les organisations de la société civile (OSC), seront outillés pour comprendre et utiliser les données, avis et orientation de l'OPEG dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, programmes, budget, stratégies, plans, et budget de développement et, à plus ou moins long terme feront évoluer les traditions et/ou faire abandonner les pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : Le processus de consultation du projet dans le pays a débouché sur les échanges avec PBSO au début de cette année puis avec Mme la Ministre de la femme et son équipe dans une délégation de trois agences impliquées dans ce projet et l'équipe du bureau de la Coordinatrice Résidente du système des Nations Unies. Cette idée de projet a été également discuté lors de la réunion de l'UNCT (United Nations Country Team) tenue le 20 mai 2021 et du Programme Management Team (PMT) avant d'être développée dans une note conceptuelle. Cette étape a été suivie par le processus d'élaboration de la note conceptuelle du Projet par l'UNFPA, le HCDH et la FAO sous l'accompagnement de l'équipe de consolidation de la paix du bureau de la Coordinatrice Résidente. Après avoir été recommandé par le Comité d'évaluation du Projet PBF pour la prochaine étape, les autres partenaires étatiques et non étatiques ont aussi été consultés pour contribuer à l'élaboration de la proposition complète qui sera approuvée par le COPIL co présidée par le Ministre du plan et la Coordinatrice Résidente de l'ONU avant d'être soumise au PBSO pour considération. Les partenaires consultés sont entre autres les Ministère clés du Gouvernement (Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance ; Ministère de la Justice, chargé des droits humains ; Ministère d'État chargé de la Réconciliation Nationale et du Dialogue) et leurs structures décentralisées d'une part, et les organisation de la Société civile ci-après d'une autre: Coalition des Femmes Tchadiennes Médiatrice pour la Paix Durable, Cellule de Liaison des Associations des Femmes, Association des Femmes Juriste du Tchad, Réseau des Hommes Engagés pour la Promotion du Genre et de la Santé de la Reproduction, Union des Femmes pour la Paix, Conseil National de la Femme, Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaire Section du Tchad, Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement, Consultatif des Jeunes, Conseil National de la Femme, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad, Patronat, Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat. Des rencontres ont été initiées au niveau technique pour collecter les données y afférant et assurer un processus de consultation régulière

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁶ : 3

⁶ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloué aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : **83.22%** du budget total est alloué à GEWE soit un montant de **1,248,257\$**

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁷ :

Pour contribuer à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes le projet mettra l'accent sur les principales interventions ci-après :

- Le renforcement des espaces de discussions des inégalités de genre et des mécanismes institutionnels de promotion de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes, à travers la mise en place et l'opérationnalisation de l'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de genre du Tchad ;
- Le renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur l'approche basée sur le genre et les droits humains, et les instruments juridiques internationaux relatifs au genre et droits humains, en particulier aux droits humains des femmes et des filles, sur la méthodologie et les techniques de la recherche statistique et sociale et enfin sur les thématiques prioritaires, à savoir : Genre, éducation et formation, Violences basées sur le genre, Genre et accès aux ressources et autonomisation des filles et femmes, Genre et participation des femmes/filles dans les instances de prises de décisions sur les plans socioéconomique et politique, Genre et santé maternelle et reproductive, Genre et politique publique et plus tard sur les autres thématiques liées au genre ;
- L'appui pour le développement des outils de collecte des données, l'appui à l'organisation des missions de collectes de données sur le terrain et le renforcement des capacités de l'OPEG en matière d'analyse des données qui permettront à l'OPEG de mieux émettre ses avis et orientations sur la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, ainsi qu'il est défini dans le document de Politique National Genre
- Les activités de communication, de publication et de diffusion régulière des résultats des travaux de l'OPEG, y compris ceux liés à ses analyses sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers les canaux institutionnels et de communication diverses et par les médias en langues officielles et locales, et sur son site internet
- L'appui à la vulgarisation de ses avis et orientations y compris dans les dialectes locaux au niveau des provinces
- Le renforcement des capacités des organisations féminines et l'appui au plaidoyer pour la redevabilité du Gouvernement sur les inégalités de genre ;
- L'appui du Projet pour outiller les autorités **et les acteurs** sur la compréhension et l'utilisation des données de l'OPEG dans la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies, programmes, plans et budget de développement ;
- L'appui à l'OPEG dans l'évaluation des indicateurs socioéconomiques de l'égalité et de l'équité de genre

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁷ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

Degré de risque du projet⁸ : 1	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁹) : 1.2 État de droit	
Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : UNDAF Résultat 3	
Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : 1, 2, 3, 4, 5, 10, 14 et 16	
Type de demande : Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/> Révision de projet : <input type="checkbox"/>	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision : <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>

⁸ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁹ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique




(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE¹</p> <p>Nom de l'agence : UNFPA</p> <p>Nom du Représentant : Sennen Hounton</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 21.10.2021</p> 	<p>Représentant du Gouvernement National</p> <p>Nom : S.E.M. Issa Doubragne</p> <p>Titre : <i>Ministre de l'Economie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 21.10.2021</p> 
<p>AGENCE BENEFICIAIRE DU PROJET</p> <p>Nom de l'agence : HCDH</p> <p>Nom du Représentant : Eldon Pearce</p> <p>Signature  P.P.</p> <p>Date et visa : 1/11/2021</p> 	<p>AGENCE BENEFICIAIRE DU PROJET</p> <p>Nom de l'agence : FAO</p> <p>Nom du Représentant : Serge Tissot</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 21 OCT 2021</p> 
<p>Coordinatrice Résidente</p> <p>Nom : Violet K. Kakyomya</p> <p>Titre : <i>Coordonnatrice Résidente</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 22 OCT 2021</p> 	<p>Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO)</p> <p>for Nom : Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Titre : <i>Sous-Secrétaire Général à l'Appui à la Consolidation de la Paix</i></p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : 12 November 2021</p>

¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Le Tchad est confronté à un certain nombre de dynamiques de conflits et de situations sécuritaires difficiles qui sont liées à une multiplicité de facteurs de risque de conflits.

Depuis son accession à l'indépendance, ce pays a connu de nombreuses crises institutionnelles et politiques, et reste le théâtre de crises politiques, des tensions sociales et d'une instabilité récurrente, ainsi que de nombreux conflits, variés et répétitifs. Bien qu'ils soient divers, la majorité des conflits au Tchad ont les mêmes causes profondes, parmi lesquelles se trouvent la pauvreté et la rareté des ressources liées au changement climatique, une mauvaise gouvernance, le manque d'éducation et le manque de sensibilisation aux lois et aux droits de la population. Tous ses problèmes ne tiennent pas à une cause unique : le poids de certaines traditions culturelles, le faible niveau d'alphabétisation ou d'éducation, l'ignorance, la frustration et le désespoir, l'insuffisance des investissements, la faiblesse de l'État, autant de facteurs ayant une grande part de responsabilité dans le retard du développement de ce pays, l'insécurité et l'instauration d'une paix durable.

En dépit de ressources naturelles considérables, le Tchad, figure parmi les pays les plus pauvres au monde. Sa population, estimée 16 millions croît à un rythme rapide (3.12 % an), est en très large majorité rurale (environ 80 %) et relativement jeune (65 % de la population a moins de 25 ans). Le Tchad enregistre un taux d'indice d'Inégalité de genre de 0.710. Ce qui le place à la 160^{ième} position sur 189 pays. L'autonomisation des femmes est faible, et l'accès aux services sociaux limité. Ainsi le Tchad dispose d'un taux de mortalité maternelle très élevé (860 décès pour 100 000 naissances) et l'indice de parité scolaire a été estimé respectivement en 2019 par MICS à 0,9 % pour l'école primaire, 0,01 pour le supérieur, soit le pourcentage des garçons est supérieur de 23,6 point à celui des filles (37,5 % pour les garçons contre 13,9 % pour les filles). Ces disparités sexo-spécifiques liées l'éducation sont cependant s'expliquent aussi par les facteurs économiques (pouvoir d'achat des parent), l'emploi de temps très chargé des femmes et des filles, le harcèlement sexuel en milieu scolaire ou dans la communauté, le viol, les mariages forcés et précoces (le pourcentage de femmes de 20-24 ans qui ont eu une naissance vivante avant l'âge de 18 ans est de 44,3%), l'insécurité alimentaire (manque de cantine scolaire), le travail rémunéré des enfants, l'éloignement des écoles et l'accès au transport., etc.

Du point de vue sécuritaire, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les dynamiques de conflits et d'insécurité dans le pays. Parmi les impacts spécifiques des conflits sur les femmes et les filles figurent l'exclusion politique et socio-économique, la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation et à l'emploi et l'aggravation des violences sexuelles et sexistes. En effet, les menaces sécuritaires et les attaques indiscriminées aggravent l'exclusion socio-

économique des femmes. La peur des attaques indiscriminées a un impact sur la mobilité des femmes. Le manque de mobilité, à son tour, les empêche de participer aux affaires de la communauté et à la prise de décision politique, d'accéder à une éducation, et de pratiquer leur métier.

Concernant la participation et la représentation des femmes au niveau politique, le parlement dissous et qui assurait les affaires courantes jusqu'à la mise en place, ce 5 octobre 2021, du Conseil National de Transition, n'avait que 15% de femmes. Au sein des institutions de transition, bien que le gouvernement n'atteigne pas le quota genre de 30% recommandé par la loi sur la parité avec 9 femmes (22.5% du gouvernement)¹⁰, 30 femmes ont été élues au Conseil National de Transition, soit un quota genre de 33 % contre 15% pour l'assemblée nationale sous la présidence de Monsieur Idriss Déby Itno. Pourtant, le rapport sur le développement humain en Afrique, « Accélération de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes en Afrique », établit un lien important entre le genre, le développement et la paix. Des études montrent, en effet que l'augmentation de la participation et de la représentation des femmes dans les postes de direction et de prise de décision mène à des niveaux de paix plus élevés et à de meilleurs résultats de développement pour la société. Réduire l'écart entre les sexes permet de rétablir la confiance et d'améliorer la durabilité des politiques et la résilience des communautés. Alors qu'il ne fait aujourd'hui plus aucun doute que les femmes jouent un rôle clé dans la prévention des conflits à travers la socialisation, la sensibilisation et la médiation, leurs efforts ne sont pas reconnus, ni soutenus.

L'analyse des conflits fait ressortir que les femmes et les jeunes ont été peu actifs dans la génération des conflits mais aussi et surtout dans leur résolution. Leurs actions, notamment celles des femmes et des jeunes filles restent encore fortement entravées par le poids des traditions et la culture dominante qui limitent leurs interventions dans les espaces publics.

Dans les zones de conflits, les femmes et les jeunes ont beaucoup souffert des impacts qui se traduisent par la destruction de leurs moyens de subsistance, la déstructuration des familles, des viols et abus sexuels, des séquestrations, la restriction de leurs droits et libertés fondamentales, etc. Certains jeunes ayant connu des exactions ou perdu les membres de leurs familles, entretiennent le sentiment de vengeance et cela les poussent à s'engager dans les groupes violents. Si cette situation se généralise, cela pourrait entraîner un bouleversement social grave à cause de leur rôle de piliers dans leurs communautés.

Les femmes et les jeunes sont souvent marginalisés dans le processus de paix que ce soit au niveau national ou au niveau communautaire, alors que leur rôle peut être capitalisé dans la prévention des conflits au niveau communautaire. Ce potentiel des femmes et des jeunes, s'il est canalisé avec l'appui des autres acteurs, dans une dynamique de prévention des conflits, offrira une meilleure assise à la réconciliation nationale et la cohésion sociale.

¹⁰ Loi n°22/PR/2018 du 05 novembre 2018 portant ratification de l'ordonnancen°12/PR/2018 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad

Des facteurs d'évolution sont en train de se produire et pourraient être des moteurs de changement comme la représentation des femmes et des jeunes au Comité d'Organisation du Dialogue National Inclusif (CODNI), l'implication des femmes dans le Comité Spécial pour faciliter la participation des mouvements politico-militaires au dialogue, la nomination de 33 % de femmes au Conseil National de Transition (CNT), l'élection paritaire des membres du bureau du CNT.

L'expérience au Tchad montre que toutes ces expériences ne sont pas suffisamment documentées et les données capitalisées pour alimenter les études et mécanismes montrent que les femmes et les jeunes constituent une grande force pour impulser une paix durable si on leur donne une chance d'être impliquées dans les différents processus de recherche de la paix.

De ce point de vue, l'observatoire est une opportunité pour bâtir sur ces efforts en vue d'œuvrer en faveur d'une évolution positive de la situation en capitalisant sur cet instrument qui permet de mieux mesurer le potentiel des jeunes et des femmes très actifs en matière de paix et de réconciliation, l'influence historique et la légitimité des leaders femmes et jeunes traditionnels et ou communautaires pour mieux les impliquer dans la prévention et ou la gestion des conflits.

Les causes profondes des inégalités liées au genre, notamment dans les sphères socio-politiques et économiques, se situent aux niveaux institutionnel, communautaire et individuel, nécessitant des actions complémentaires :

Au niveau institutionnel

Bien que le gouvernement tchadien ait adopté plusieurs politiques et lois visant à faire progresser la protection des droits des femmes, la prévention des violences contre les femmes, et l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique et économique, leur faible niveau d'opérationnalisation, le manque de connaissance de ces lois parmi la population ainsi que le manque de capacités techniques et opérationnelles des institutions publiques et des mécanismes communautaires de résolution des conflits contribuent à pérenniser les inégalités de genre au Tchad.

Le manque de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des politiques et des plans d'actions sur l'égalité des genres contribue aux inégalités de genre.

Les ressources limitées des ministères clés, tel que le ministère de la femme, posent un défi dans la mise en œuvre des lois et politiques sur l'égalité du genre et sur la mise en œuvre des résolutions Femme Paix et Sécurité.

Les chefs traditionnels ne sont pas suffisamment formés à la résolution pacifique des conflits dans le respect des droits des parties en présence. Les normes traditionnelles et coutumières prévalent dans les faits sur les lois et les politiques nationales. Les femmes sont ainsi souvent discriminées.

Au niveau communautaire

Tant en milieu urbain que rural, l'analphabétisme contribue à l'incompréhension par les populations elles-mêmes du fonctionnement des organes décentralisés, dont les plans de développement ne prennent souvent pas en compte leurs aspirations et leurs besoins. Généralement les femmes ne sont pas en mesure de défendre leurs droits ou encore ne s'impliquent pas pleinement dans la gestion de la chose publique.

Le manque de confiance entre les communautés locales, et surtout les femmes locales, et les institutions administratives et les autorités locales est une triste réalité.

Le système patriarcal en vigueur dans la majorité des communautés tchadiennes dans lequel la propriété, la résidence, la dévolution successorale, ainsi que les prises de décision concernant la plupart des aspects de la vie sont attribuées aux hommes contribue aux inégalités genre.

Les organisations de la société civile, dont les capacités techniques, opérationnelles et structurelles sont limitées, ont beaucoup de difficulté à servir d'interface pertinente entre les populations et les institutions publiques et à promouvoir efficacement la participation citoyenne à la vie publique. Certaines organisations féminines mènent des initiatives en faveur de la paix et de la réconciliation mais elles ne sont toutefois pas encore suffisamment bien organisées pour constituer un mouvement fort, elles ont donc besoin de plus de renforcement de capacités et d'appui à leurs initiatives.

Au niveau interrelationnel

Les normes sociales liées au genre qui déterminent la division du travail domestique dans le même système, entre les hommes et les femmes, les garçons et les filles selon leurs rôles sociaux établis en fonction de ce qui est considéré comme adapté et autorisé pour chaque sexe, affectent plus la femme, la fille et les jeunes ; cela se répercute sur le temps de loisirs et d'information (le pourcentage de femmes de 15-49 ans qui, au moins une fois par semaine, lisent un journal ou un magazine, écoutent la radio et regardent la télévision est estimé à 0,9%) et de formation professionnelle. Les travaux ménagers non rémunérés comme le nettoyage, la recherche et l'approvisionnement en eau ou en bois de chauffe, la cuisine, la maternité, l'éducation des enfants et les soins de santé dispensés aux membres de la famille, le renforcement des relations sociales (mariages, baptêmes, funérailles, visites parentales, etc.) sont principalement assurés par les femmes et allongent plus les journées de travail de celles-ci comparativement aux hommes. La socialisation liée au genre, c'est-à-dire le processus d'apprentissage des rôles culturels assignés dès la naissance selon les sexes masculin/féminin est présente tout au long du cycle de la vie et internalisée comme étant normale. C'est ce qui explique et renforce les stéréotypes sexuels qui attribuent aux rôles des femmes et filles une valeur inférieure en termes d'aptitudes et de capacités. Cela justifie également les processus d'exclusion ou d'auto exclusion sociale des femmes, des filles et des jeunes observables dans le marché de l'emploi et particulièrement dans leur participation aux instances de prise de décision, ainsi que les discriminations et stigmatisations de toutes sortes en raison des comportements ou opportunités féminins perçus comme contraires aux normes traditionnelles de genre.

Dans ce contexte déjà difficile, la mort du Président Idriss Déby Itno lors d'affrontements avec le Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT) en avril 2021 a créé une incertitude et un risque de concurrence violente pour le pouvoir, poussant à la limite la capacité institutionnelle déjà faible du Tchad à gérer pacifiquement la succession. À la suite du décès soudain du Président Idriss Déby Itno, au refus du président de l'Assemblée nationale (successeur constitutionnel) d'assumer la haute fonction et à l'approche de la capitale par les rebelles, les militaires ont suspendu la constitution, établi un Conseil militaire de Transition (CMT) et se sont engagés à organiser un dialogue national inclusif qui doit mener à l'adoption d'une nouvelle constitution accompagnée de textes de réforme en application des résolutions du dialogue national inclusif. Le 05 octobre 2021, le Conseil National de la Transition - le dernier des trois organes de la transition après le CMT et le gouvernement de transition a été mis en place. La transition prendra fin avec l'organisation des élections présidentielles et législatives dans les 18 mois pour mettre en place des Institutions pérennes et démocratiques.

Si cette nouvelle page de l'histoire du Tchad est marquée par de nombreux risques et incertitudes, la période de transition en cours offre également une opportunité de changement, de réformes structurelles et de construction d'un nouveau contrat social, notamment visant à la promotion de l'égalité entre les genres.

Devant cette situation sociale, économique et politique et dans le contexte d'une transition, l'appui à la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et l'Équité du Genre (OPEG) est un projet très crucial dans la mesure où il va permettre l'application rapide du Décret n° 2035/R/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017 portant adoption de la Politique Nationale Genre (PNG). Le document de la PNG a prévu depuis bientôt quatre ans, en son chapitre IV sur les « Mécanismes institutionnels de mise en œuvre et du suivi/évaluation », la création d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et l'Équité du Genre (OPEG) en tant qu'organe ad hoc de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de ladite politique nationale. L'OPEG est une institution publique de droit privé disposant d'une autonomie administrative et composée des acteurs étatiques et non étatiques ci-après, impliqués ou engagés dans sa mise en œuvre et qui vont participer à l'élaboration du rapport annuel de suivi de cette mise en œuvre. Déjà depuis la fin de l'année dernière, le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance a élaboré, avec l'appui des organisations féminines les plus influentes du pays, un avant-projet de texte portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (OPEG) qui a été adopté en Conseil de Ministre et qui doit être examiné au Conseil National de Transition (Parlement transitoire) comme loi. Le projet contribuera non seulement à sa mise en place, mais aussi renforcera ses capacités matérielles et techniques, lui donnant ainsi les moyens sûrs de son démarrage et de son fonctionnement à long terme.

N°	Acteurs clés	Désignation (<i>positions, intérêts et potentialités</i>)
Acteurs étatiques		
1	Présidence de la République	Présidence de la République et la Primature doivent
2	Primature	conjuguer leur efforts pour traduire en actes concrets

		les engagements internationaux pris en matière de genre et ceux édictées par le texte fondamental de la République soulignant notamment que « les tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs » ¹¹
Principaux acteurs étatiques		
3	Ministre de l'Économie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale	Le Ministre de l'Économie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale est la structure gouvernementale en charge de la coordination générale des politiques et stratégies de développement national. A ce titre, il assure la coordination des programmes et projets, la mobilisation des ressources externes et veille à l'atteinte des résultats escomptés par des actions de suivi/ évaluation.
4	Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	Le Ministre de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance est la structure gouvernementale en charge de la promotion du Genre. A ce titre, il a la responsabilité de veiller au respect des engagements pris par le Gouvernement pour la promotion de l'égalité et l'équité de Genre. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG), ce Ministère est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la mise œuvre, définir les orientations nécessaires à la planification et à la programmation des actions dans l'optique de l'équité et de l'égalité de Genre, définir les normes, les procédures et les modalités d'intervention dans les foyers féminins ruraux et autres structures d'application. Il assure également la mise en place des organes pour le suivi et les concertations périodiques afin d'évaluer le niveau d'avancement des activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique. Ce Ministère est un des acteurs clés au regard de son mandat sur les questions de promotion du genre et d'égalité,
5	Autres Ministères des secteurs clés de développement concernés	La problématique Genre étant transversale, tous les Ministères intervenant dans les secteurs du développement sont concernés. Le Document de la PNG cite expressément : le Ministère des Finances et du Budget ; le Ministère de la Santé et de la Solidarité nationale ; le Ministère de l'Éducation nationale et de la promotion civique ; le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche

¹¹ Article 7 de la Charte de transition de la République du Tchad

		<p>scientifique et de l'Innovation ; le Ministère du Développement agricole ; le Ministre de l'Élevage et des Productions animales ; le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'entrepreneuriat ; le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de l'entrepreneuriat ; le Ministère de la Justice, chargé des droits humains ; le Ministère du Commerce et de l'Industrie ; le Ministère de la Communication ; le Ministère du Pétrole et de l'Énergie ; le Ministère des Postes et de l'Économie numérique.</p>
6	Les Comités régionaux de mise en œuvre de la PNG	<p>Les Comités Régionaux de mise en œuvre de la PNG (CRPNG) seront créés par arrêté du Ministère en charge du genre dans les 23 chefs-lieux des Provinces. Ils seront présidés par les Délégués provinciaux dudit Ministère. Les Délégués Régionaux des autres Ministères ou secteurs de développement concernés cités ci-dessus y seront d'office membres. Ils comprendront, selon le Document de la PNG, les représentants des services publics, du secteur privé, de la société civile, des ONG et des collectivités territoriales décentralisées. Sa composition sera étendue dans la mesure du possible aux départements et aux sous-préfectures pour un suivi local efficace des activités économiques et sociales. Les Comités Régionaux ont pour mission de renforcer les capacités des acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre de la PNG, établir un diagnostic des inégalités et disparités du genre dans les régions et produire des rapports sur l'exécution des activités régionales entreprises dans le cadre de la PNG. L'OPEG pourra s'appuyer sur ces comités régionaux pour la collecte et l'analyse des données recueillies aux niveaux locaux.</p>
7	Le Parlement	<p>Le Conseil National de Transition a remplacé depuis le 5 octobre 2021 l'Assemblée Nationale. Comme celle-ci, cet organe de la transition doit disposer des commissions parlementaires qui, chacune en ce qui la concerne initiera des propositions de lois favorables à l'égalité et à l'équité de Genre, et dans une perspective mondiale, autoriser l'Exécutif à ratifier les Conventions importantes pour l'amélioration des rapports de genre, en général, et le statut de la femme tchadienne, en particulier. Son rôle est fondamental dans la mise en place (loi) et l'opérationnalisation (mise à disposition du budget et contrôle de l'action gouvernementale) de l'OPEG. Il</p>

		sera sollicité par l'OPEG et les autres acteurs en termes de plaidoyer et de sensibilisation.
8	La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)	<p>La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) fait partie des grandes Institutions de la République avec un mandat étendu de promotion et de protection des Droits de l'Homme et de l'égalité du genre. Sur la base de ses activités d'investigation et d'études portant sur des thématiques pertinentes et variées, elle soumet des avis et de propositions d'actions de réformes législatives et institutionnelles au Gouvernement et au Parlement.</p> <p>Dans le cadre de sa coopération avec les mécanismes de suivi des engagements internationaux en matière des Droits de l'Homme et conformément aux directives régissant ces mécanismes, la CNDH a la possibilité de soumettre un rapport périodique aux différents organes de traités et au Conseil des Droits de l'Homme. Ce rapport présentera une analyse de la situation des droits de l'homme dans le pays, mettant en exergue les progrès réalisés et les défis à relever. Le Tchad, membre des Nations Unies, a ratifié plusieurs Instruments juridiques internationaux en matière des Droits de l'Homme notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).</p> <p>Le pays a régulièrement participé au mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU). Cette interaction régulière avec les mécanismes de surveillance de la mise en œuvre des engagements internationaux représente une opportunité de faire connaître les défis que le pays rencontre en matière de Droits de l'Homme et spécifiquement de l'égalité du genre. Les rapports périodiques que soumettra la CNDH permettra de mobiliser la communauté internationale contre les inégalités du genre, et de recevoir les recommandations pertinentes des pairs pour adresser ces défis. Les rapports périodiques que soumettra la CNDH permettront de sensibiliser l'opinion nationale et de mobiliser la communauté internationale pour le soutien à la lutte contre les inégalités de genre.</p>
Les acteurs non-étatiques		
9	Les associations en particulier celles féminines	Les associations de la Société Civile sont une émanation de la population. Elles sont à caractère non gouvernemental et à but non lucratif et agissent comme groupes de pression pour influencer les politiques gouvernementales dans un sens favorable

aux intérêts de ceux qu'elles représentent. De manière particulière on peut citer les associations ou organisations faitières des associations ou réseaux de femmes ci-après : Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), Association des Femmes Juriste du Tchad (AFJT), Union des Femmes pour la Paix (UFEP), Conseil National de la Femme (CONAF), Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaire, Section du Tchad (REFAMPT). Elles ont par le plaidoyer, la sensibilisation et la conscientisation, beaucoup fait évoluer le statut de la femme tchadienne. Avec l'observatoire elles vont contribuer non seulement à la collecte des données mais surtout à l'analyse des données et la vulgarisation des avis et orientations de l'OPEG.

Les associations de la Société Civile, ayant un fort potentiel de persuasion et une capacité de motivation de la communauté autour des actions qui favorisent la bonne gouvernance, l'égalité en droit, la cohésion sociale, la gestion pacifique des conflits et la paix durable, ne sauraient être exclues de ce projet comme partenaire de mise en œuvre. Les associations d'hommes et de jeunes vont également jouer un rôle important au sein de l'Observatoire : Conseil National Consultatif des Jeunes, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Réseau des Hommes Engagés pour la Promotion du Genre et de la Santé de la Reproduction, Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement

L'association des Leaders traditionnelles, notamment l'Association des Autorités Coutumières et Traditionnelles du Tchad (ACTT) n'est pas à oublier. En effet les leaders traditionnels sont les vrais détenteurs du pouvoir traditionnel et les premiers concernés par la question du genre et de l'égalité hommes femmes. Ils sont les dépositaires de la tradition, des us et coutumes et toutes autres normes sociales. Ce sont eux qui garantissent et perpétuent le patriarcat, cette forme traditionnelle d'organisation de la société qui attribue aux hommes la propriété, la résidence, la descendance, ainsi que la prise de décision concernant la plupart des aspects de la vie. En tant qu'auxiliaires de l'Administration, ils sont très écoutés par la population et sont potentiellement actifs et influents dans le processus de paix et de consolidation de la paix au niveau de leur

		<p>communauté. Leur contribution à la collecte des données et à la déconstruction des normes sociales est primordiale. Ils devront collaborer efficacement avec le Projet.</p> <p>Les associations de leaders religieux, non plus, ne sont pas à oublier. En raison de l'existence de diverses perceptions religieuses accordant aux hommes supériorité, autorité et domination sur les femmes, ils constituent également des acteurs clés. En tant qu'« éveilleurs » de conscience, ils sont écoutés et occupent une position centrale dans la résolution des conflits. Leur potentialité en matière de cohabitation pacifique entre les fidèles, de règlement et de gestion des conflits intercommunautaires, ainsi que pour la consolidation de la paix fait d'eux des acteurs incontournables. Ainsi, le Conseil Supérieure des Affaires Islamiques, la Ligue des femmes Prédicatrice du Tchad, l'Entente des Églises et Missions Évangéliques du Tchad, l'Église Catholique sont des acteurs à consulter.</p>
10	<p>Les Organisations non gouvernementales</p>	<p>Elles interviennent beaucoup dans la mise en œuvre des projets de développement du Tchad et participent tout comme les associations de la société civile à conscientiser les populations et à plaider auprès des autorités pour l'amélioration des conditions de vie des hommes, femmes et filles de ce pays. Leur apport est considérable.</p> <p>Les organisations communautaires, les groupements et organismes du monde rurales liés à l'agriculture, à l'élevage à la pêche et à l'artisanat sont les porte-voix de la majorité des populations tchadiennes (78,1%) qui vit de plus près les réalités de la problématique hommes-femmes dans notre société, qu'il s'agisse de la vie familiale en milieu rural, de l'accessibilité aux ressources et des facteurs de production indispensables pour garantir les conditions de vie durables, de la participation aux instances décisionnelles des communautés, ou de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles de survie. Leurs apports seront d'une grande valeur pour le Projet. Ils participeront aux collectes des données et au renforcement de la cohésion sociale au sein des communautés rurales. Il convient ainsi d'y associer les clubs d'écoute Dimitra qui facilitent les échanges, les dialogues et la cohésion sociale au sein de la communauté notamment pour lever les contraintes déterminant l'inégalité de genre).</p>

		<p>Le Tchad étant un pays de l'oralité et à fort pourcentage analphabète, l'apport des organisations d'artistes, Groupes culturels, Médias et communicateurs (-trices) traditionnels est d'une grande importance au Projet. Cette dernière catégorie, parfois appelée « Gens de la parole » comprend les griots, les poètes en langues locales ou conteurs de tradition, les chansonniers villageois, les cantatrices, les pleureuses etc. qui ont souvent joué dans nos sociétés un rôle non négligeable. Les tâches de crieur public, de relais dans la transmission des messages, de messenger des chefs, des familles et des notables, des animateurs des nuits étoilées, de maîtres de cérémonies. Ce sont des relais d'opinion importants et, à ce titre, les communicateurs traditionnels sont de plus en plus sollicités et impliqués par les pouvoirs publics dans les tâches de mobilisation communautaire, de sensibilisation des masses, de transmission des messages de développement, d'apaisement de tensions sociales, et pas mal d'autres activités au niveau communautaire où ils sont admirés et respectés. Ajouter à ceux-là les troupes théâtrales, les troupes artistiques musicales, et autres slammeurs feront grandement bénéficier le Projet.</p>
11	Le Secteur privé	<p>Le secteur privé représenté par le Patronat et la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat sera fort utile.</p>
12	Les partenaires en développement	<p>Les partenaires en développement constitués des organisations internationales appuient le Gouvernement tchadien dans la réalisation de ses objectifs de développement. Les expériences des organismes comme l'Union Africaine, la Banque Mondiale, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale seront très utiles dans la réalisation des objectifs de l'OPEG. En partenariat avec l'observatoire, leurs expériences, surtout, les informations qu'elles collectent dans les communautés qu'elles servent, peuvent être d'un apport capital et très bénéfique au Projet, si elles font partie d'une plateforme tripartite État/Société civile/Organisations internationales.</p>
Les membre de l'OPEG		
13	Ministères sectoriels, organisations féminines, des jeunes, des personnes vivants avec un handicap et	<p>Le Projet de loi portant attributions, organisation et fonctionnement de l'OPEG indique qu'il s'agit des Ministères sectoriels précités, des organisations féminines, des organisations des jeunes, des</p>

	associations de défenses des droits humains	organisations des personnes vivants avec un handicap, des associations de défenses des droits humains.
14	Institutions de recherches et universitaires	Les institutions ou laboratoires de recherches, les institutions universitaires, les bureaux d'études ou d'experts indépendants et les institutions nationales de statistiques (notamment l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et Démographique (INSEED) au Ministère de l'Économie, de la Planification du développement et de la Coopération internationale, la Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire (DSIS) au Ministère de la Santé et de la Solidarité Nationale, la Direction de la Production et de la Statistique Agricole (DPSA) au Ministère du Développement agricole, la Direction des Etudes et de la Prévision du Ministère de l'Élevage et des Productions Animales et la Direction de la Planification, de la Prospection et de la Carte Scolaire du Ministre de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique), dans la mesure où ils disposent des données collectées, des rapport d'études en matière de genre, d'égalité et d'équité de genre peuvent collaborer avec l'Observatoire qui peut commander auprès d'eux des collectes ou réactualisation des donnée et/ou des études à réaliser, voire des travaux d'analyses.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

La mise en œuvre des activités du projet répond aux priorités nationales, aux plans cadre des agences de mise en œuvre, aux projets de consolidation de la paix en cours et des priorités déclinées dans les cadres internationaux de référence en matière de développement. Elle est ancrée dans un processus d'opérationnalisation de la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies relatives aux Femmes, Paix et Sécurité (1325, 1820, 1888, 1889, 2493), d'une part et Jeunes, Paix et Sécurité (RCS 2250), d'autre part et contribuera à la mise en œuvre des engagements pris par le Tchad vis-à-vis des organes de traités internationaux de droits de l'homme après ratification des traités pertinents, l'Évaluation Périodique Universelle (EPU), etc.

Le projet est en lien avec les Résultats stratégiques 2 et 3 du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2017-2021, notamment ses effets 4, 6 et 7.

¹² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

Le projet s’aligne sur les documents nationaux à savoir le Plan National de Développement (PND 2017-2021) débouchant sur la Vision 2030 « le Tchad que nous voulons ». Au niveau des priorités du Plan National de Développement 2017-2021, les interventions du projet sont arrimées à l’axe I : Renforcement de l’unité nationale, l’axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l’État de droit, et l’axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

Le projet contribuera en outre à la réalisation des objectifs/priorités :

- de l’Agenda 2063 de l’Union Africaine « L’Afrique que nous voulons », dont les piliers (i) transformation économique structurelle et croissance inclusive, (iii) développement axé sur l’être humain, et (v) paix et sécurité cadrent bien avec le Projet.
- des Objectifs de Développement Durable (ODD de l’Agenda 2030) auquel le Tchad a souscrit et dont le PND 2017-2021 est totalement aligné.
- de la Stratégie Sahel des Nations Unies, plus précisément à la mise en œuvre du domaine II “prévention et maintien de la paix” et du domaine VI “autonomisation des femmes et des jeunes” du Plan de soutien de l’ONU au Sahel.
- des Directives Volontaires pour une Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (CSA 2012) - un document détaillé de référence à l’échelle mondiale relatif aux régimes fonciers et à leur administration, les Directives fournissent des indications pour améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le but de garantir la sécurité alimentaire pour tous et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans un contexte de la sécurité alimentaire nationale.
- du profil national genre des secteurs de l’agriculture et du développement rural ; un document national qui met en exergue les questions de genre dans ces secteurs et formule en réponse, des recommandations appropriées (PNGSADR 2021).
- du Plan d’Action de la Politique Nationale Genre (PNG 2019-2023) en cours de mise en œuvre. En effet, le plan d’action prévoit la création d’un OPEG en tant qu’entité autonome chargé de suivre l’état de la parité entre femmes et hommes dans les différents domaines.
- de la feuille de route de transition, et principalement de l’axe 2 “Organisation du Dialogue et Consolidation de la paix Sociale de l’Unité Nationale” ainsi que l’Axe 3 “Renforcement de la bonne gouvernance et de l’Etat de droit” qui prévoient notamment la réalisation d’une cartographie sur la situation des droits de l’homme y compris des droits des femmes. Un symposium des femmes sur la paix et la sécurité a eu lieu du 22 au 24 juin 2021 ayant comme objectif de renforcer la contribution des femmes aux actions de maintien de la Paix et de la sécurité au Tchad.

Le projet est mis en œuvre dans le contexte de la Transition Politique instaurée depuis le décès du Président Idriss Deby Itno. Le Gouvernement de Transition a adopté une feuille de route de la Transition qui prévoit, entre autres actions, la conduite d’un dialogue national inclusif et de réconciliation nationale. En outre un Conseil National de Transition qui sera l’organe législatif de la Transition est mis en place. Les résultats du dialogue national permettront l’élaboration de réformes institutionnelles et constitutionnelles qui détermineront la marche de la nation pour

les années à venir. La participation des femmes au dialogue national inclusif ainsi que dans le Conseil National de Transition seront déterminantes dans la promotion de l’Egalite en genre.

L’OPEG vient donc en complément et bâtira sur les acquis du projet d’appui à la transition. En effet, les données, avis et orientations de l’OPEG permettront, de promouvoir une représentation optimale des femmes dans le dialogue, d’évaluer la prise en compte de la dimension droits de l’homme et genre dans les recommandations du dialogue, d’intégrer la dimension genre dans les documents pertinents de la transition. Ces actions coordonnées favoriseront entre autres, de réduire/éliminer les obstacles à la participation politique des femmes, dans la perspective des futures échéances électorales et de compléter la cartographie de la situation des droits de l’homme y compris des droits des femmes pour un plaidoyer plus efficient

c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le présent projet comble les lacunes stratégiques et financières des interventions de mise en œuvre de la Politique Nationale Genre adoptée en 2017 car depuis la promulgation du décret en ce sens, aucun mécanisme de mise en œuvre de ladite politique n’est mis en place. Certes, un avant-projet de décret portant attributions, organisation et fonctionnement de l’observatoire de la promotion de l’Égalité et de l’Équité de genre a été initié par le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l’Enfance et est en cours de transmission au Conseil de Ministre pour examen, adoption et promulgation. Ce projet de texte laisse apparaître des précisions quant à son statut juridique, sa composition et sa mission. En effet d’après ce projet de texte, il s’agit d’un mécanisme de suivi, d’évaluation et de consultation, rattaché à la Primature avec le statut d’institution publique dotée de la personnalité juridique et d’une autonomie administrative et financière, basé sur les principes d’indépendance, d’inclusivité et de participation. Sa structure comprend un Conseil d’administration, un Secrétariat exécutif, cinq commissions techniques de cinq staffs chacune et des commissions Ad hoc. Mais cela reste loin encore de l’allocation budgétaire du gouvernement pour sa mise en place et pour son fonctionnement. C’est en cela que le Projet actuel est important. Il constitue la base de sa mise en route.

Résumé des interventions existantes dans le secteur de la proposition A compléter par toutes les agences

m du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet « Renforcement de la participation et de la représentation de la jeunesse dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits au niveau communautaire » (26	PBF USD 1.500.000	Renforcement de deux mécanismes locaux existants de prévention et gestion des conflits et de prise de décision afin d’y assurer la participation et la représentation	Ce projet s’est focalisé sur la mésentente intergénérationnelle due à la hiérarchisation traditionnelle et politique couplées à des stéréotypes qui renforcent la marginalisation des jeunes hommes et femmes ainsi que la manipulation

<p>novembre 2018-30 novembre 2020).</p>		<p>effectives des jeunes hommes et femmes et atténuer ainsi la méfiance entre les différents acteurs.</p>	<p>sociopolitique, principaux facteurs déclencheurs des conflits auxquels font face les deux départements au Sud du Tchad (Nya Pendé et Barh Sara). Le projet actuel même si complémentaire de celui-ci par les thématiques de discrimination e de participation à la prise de décision qu'il traite diffère en ce sens qu'il est national alors l'autre ne couvrait deux départements.</p>
<p>Projet de prévention de la féminisation des modes opératoires des groupes armés non-étatiques au Tchad 22 janvier 2021 20-juillet 2021</p>	<p>PBF USD 1.500.000</p>	<p>Formation, sensibilisation et autonomisation économique des femmes et des jeunes filles pour reconnaître les méthodes de recrutement de Boko Haram et s'en prémunir</p>	<p>Ce Projet visait à renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles afin de réduire leur propension à l'enrôlement par Boko Haram. Il a contribué à l'égalité des sexes, à l'autonomisation économique des femmes et leur participation effective dans la gestion des affaires communautaires à travers l'appui effectif aux organisations féminines à vocation agropastorale ou commerciale, ainsi qu'au changement de mentalité des gouvernants locaux</p>
<p>PBF- Financement des Nations Unies. Projet sur la transhumance transfrontalière Tchad/RCA. Ce dernier prend en compte des liens entre le foncier et les infrastructures de mobilité, la nécessité d'un appui sur la santé et l'alimentation animale le dialogue institutionnel et politique entre les deux pays, ainsi que la gestion des conflits dans la province du Moyen Chari au Tchad et les préfectures de Bamingui-Bangoran,</p>	<p>PBF USD 3 000 000</p>	<p>dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés agro-pastorales</p>	<p>Le projet vise à renforcer le dialogue et la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés agro-pastorales. l'observatoire pourra consolider les acquis de ce projet dans la consolidation de la cohésion sociale au sein des communautés rurales</p>

Nana-Gribizi et les sous-préfectures de Kabo et Batangafo, en RCA ; 4100 bénéficiaires directs.			
PBF- Financement des Nations Unies. Prévenir les conflits intercommunautaires et contribuer à la consolidation de la paix à travers le développement d'un pastoralisme résilient dans la zone transfrontalière de Diffa et du Kanem (Niger/Tchad). 2500 familles bénéficiaires.	PBF USD 3 000 000	renforcer le dialogue et consolider la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés	Ce projet PBF vise à renforcer le dialogue et consolider la paix au niveau communautaire pour la prévention et la gestion des conflits entre communautés agro-pastorales. il contribue à une connaissance approfondie des besoins des communautés, notamment des éleveurs pratiquant l'élevage extensif
Appui à une transition institutionnelle et politique inclusive et apaisée au Tchad	PBF : USD 4 000 000	Appui à la transition au Tchad – Dialogue national inclusif	Ce projet permettra de faciliter la mise en œuvre inclusive, crédible et transparent conforme aux standards internationaux des droits de l'homme du processus de transition, y inclus le dialogue national. Le présent projet vient en complément du projet de transition et renforcera la mise en œuvre des résultats de ce dernier, en particulier concernant la réduction des inégalités de genre.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif du Projet est d'appuyer la mise en place d'un Observatoire national de l'Égalité et de la Promotion du Genre. Il vise à fournir aux organisations gouvernementales et non gouvernementales un espace d'échanges et de débats, afin d'appuyer des actions de plaidoyer

en faveur de l'égalité femmes-hommes et améliorer la prise en compte du genre dans les politiques, programmes et projets de développement. De manière stratégique, le projet a pour vocation d'identifier et de rassembler les organisations de la société civile afin de renforcer leur capacité d'action et d'influence auprès, à côté et indépendamment des institutions de l'État comme leviers de la redevabilité du Gouvernement tchadien envers ses engagements nationaux et internationaux en matière d'égalité des sexes et de promotion du genre. Un accent particulier sera mis sur l'implication des organisations féminines dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet.

En tant qu'espace civique, l'Observatoire National de l'égalité et de la Promotion du genre permettra d'évaluer périodiquement la situation de l'égalité homme-femme, mesurer le respect des indicateurs de genre et de droits humains, en particulier ceux des femmes, formuler des avis conséquents et en faire le suivi auprès des entités. Conçu de manière à fonctionner comme un cadre d'alerte permanente du respect du principe d'égalité des sexes et de promotion du genre et des droits humains, il permettra aux divers acteurs de la société, plus particulièrement les associations de femmes, d'hommes et de jeunes, d'avoir une base de données fiables sur les inégalités de genre et sur laquelle prendre les actions nécessaires et, fonder leur participation significative à la vie politique, économique, sociale et culturelle en traitant pacifiquement les causes ou les facteurs de conflits dans leur société. Ainsi, en entente cordiale avec les agents des administrations locale et centrale, ils contribueront à la justice sociale pour les femmes et les hommes en favorisant l'intégration du genre et la pleine participation des citoyens des deux sexes dans les politiques, programmes et projets de développement. Cette approche contribuera efficacement à la consolidation de la paix au niveau local et par ricochet au niveau national et constitue le gage d'un développement harmonieux où personne n'est laissé de côté.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Si la population et différents intervenants sont informés et sensibilisés sur l'importance et les enjeux de la mise en place d'un Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (OPEG) opérant en conformité avec les standards pour la promotion des droits des femmes et filles et la consolidation de la paix au Tchad ;

Si les autorités nationales sont engagées à lutter efficacement contre les inégalités de genre et mettent en place un OPEG doté de capacités techniques et fonctionnelles pour jouer pleinement son rôle ;

Si les différentes structures en charge de l'animation/fonctionnement de l'OPEG sont renforcées et outillées pour collecter, analyser et produire des données quantitatives et qualitatives, sur les inégalités et les disparités liées au genre au niveau local et national ;

Si les capacités des acteurs nationaux clés sont renforcés sur l'approche basée sur le genre et les droits humains, les instruments juridiques internationaux relatifs au genre et droits humains, en particulier aux droits humains des femmes et des filles, ainsi que sur des thématiques spécifiques répertoriés et liées à l'égalité des sexes, au genre et à l'autonomisation des femmes et fille en vue d'en faire une force d'appui efficace pour l'OPEG ;

Si la Commission Nationale des droits humains, les organisations de la société civiles en particulier les organisations féminines et les médias, le secteur privé sont engagées à œuvrer pour la redevabilité du Gouvernement sur l'égalité de genre y compris en période de transition ;

ALORS, les défis relatifs aux inégalités de genre y compris en zone rurale et au respect des droits humains des femmes et des filles sont identifiés en amont, car les données fiables collectées par l'OPEG sont mises à la disposition des acteurs nationaux (Gouvernement, OSC partenaires...) qui les intègrent pour adresser les inégalités de genre dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement et contribuer ainsi à la consolidation d'une paix durable.

PARCE QUE,

L'Observatoire de la Promotion de l'Egalité et de l'Equité de Genre mis en place opère conformément aux standards, suscite l'adhésion de la population, collabore avec les acteurs nationaux en particulier les organisations féminines, fournit les données fiables et contribue à la justice sociale à travers une approche multisectorielle, des interventions plus efficaces et pertinentes. L'OPEG devient un espace privilégié d'échanges et source d'actions de plaidoyer en faveur de l'égalité de genre, de l'amélioration de la collaboration avec les mécanismes de protection des droits des femmes et de contribution à la participation des citoyens des deux sexes aux efforts de développement et de paix sociale à travers la réduction des inégalités de genre pendant et après la transition au Tchad.

Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Le projet proposé vise à mettre en place un OPEG fonctionnel en vue de la réduction des inégalités genre pour renforcer la cohésion sociale au Tchad. Il vise également à renforcer la redevabilité de l'Etat sur les inégalités de genre et les capacités des services de l'OPEG et autres acteurs clés ainsi que les OSC en matière d'égalité de genre et de promotion des droits des femmes et filles.

Selon le projet de loi portant attributions, organisation et fonctionnement de l'OPEG, celui-ci est investi d'une mission de monitoring, de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés en matière de promotion de genre et des droits des femmes. A ce titre, il va :

- Collecter, produire, centraliser et diffuser les données quantitatives et qualitatives gérées par des analyses, études et recherches sur la situation du genre au niveau local, national et continental ;
- Assurer le suivi de la prise en compte de l'approche genre par les politiques, lois, programmes/projets, budgets et rapports au niveau public et privé ;
- Émettre des avis sur les politiques, lois, programmes/projets, budgets et rapports au niveau public et privé ;
- Servir de cadre d'orientation et de référence en matière d'égalité et d'équité de genre ;

Dans une approche inclusive et concertée, les trois agences récipiendaires des fonds appuieront les autorités et les structures nationales pertinentes pour atteindre les trois résultats ci-dessous découlant de l'analyse et des échanges ainsi que des consultations initiales avec les différentes parties prenantes y compris les autorités nationales.

Résultat 1 : L'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité du genre

Produit 1.1 : Les acteurs connaissent l'importance et les enjeux y compris au niveau local de la mise en place de l'OPEG pour l'égalité du genre et la promotion de la paix sociale

A1.1.1 Organiser les discussions avec les communautés cibles et les organisations féminines au niveau rural et urbain sur la nécessités opportunités de la mise en place de l'OPEG son rôle et sa fonction potentiels des parties prenantes et (3) les thématiques et/ou champ d'observation¹³

A1.1.2. Mobiliser les acteurs de la société civile et renforcer leurs capacités, compétences et connaissances en matière de plaidoyer, de lobbying et de sensibilisation

A1.1.3 Organiser deux sessions de plaidoyer avec le Parlement et les départements ministériels clés pour la création l'OPEG et la mise à disposition des moyens adéquats pour son opérationnalisation

Produit 1.2 : Le cadre juridique et le dispositif institutionnel de fonctionnement de l'OPEG sont mis en place pour assurer l'égalité et d'équité de genre, conformément aux standards internationaux

A 1.2.1 Appui technique à la mise en place et l'opérationnalisation de l'OPEG

A 1.2.2 : Appui technique à l'élaboration, des textes de l'OPEG

A 1.2.3 Organiser 2 ateliers de validation des textes

A 1.2.4: Organiser un atelier de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur l'approche basée sur le genre et les droits humains, et les instruments juridiques internationaux relatifs au genre et droits humains, en particulier aux droits humains des femmes et des filles

¹³ Thématisques prioritaires : Genre, éducation et formation, Violences basées sur le genre, Genre et accès aux ressources et autonomisation des filles et femmes, Genre et participation des femmes/filles dans les instances de prises de décisions sur les plans socioéconomique et politique, Genre et santé maternelle et reproductive, Genre et politique publique. Thématisques autres et spécifiques : Genre, lois nationales et conventions internationales, Genre et droits humains, Genre, politiques, et programmes nationaux, Genre et pauvreté, Genre et santé en général, Genre et éducation, Genre et économie, Genre, emploi et travail décentralisé, Genre et foncier, Genre et conflit, Genre et entrepreneuriat, Budgétisation sensible au genre, Genre et recherche, Genre et T.IC., Genre et changement climatique, Genre et migrations (économiques, climatiques, conflits), etc.

Produit 1.3 : L'OPEG dispose des capacités techniques, logistiques et opérationnelles pour jouer pleinement son rôle

A 1.3.1. Contribuer à doter l'OPEG en matériel, équipements et moyens logistiques pour assurer sa mission de monitoring, de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité du genre

A 1.3.2. Organiser un atelier de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur la méthodologie et les techniques de la recherche statistique et sociale

A1.3.3. Organiser six ateliers de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur les thématiques prioritaires (UNFPA /FAO/HCDH)

A 1.3.4 : Organiser trois ateliers de renforcement des capacités du personnel des structures techniques centrales et décentralisées de l'Observatoire sur les droits humains des femmes et des filles

A 1.3.5: Appui à l'organisation d'un voyage d'échange de bonnes pratiques dans les pays ayant mis en place un Observatoire

Produit 1.4 La population, les autorités concernées et les médias sont informés de la création de l'OPEG et de ses fonctions et leur capacité renforcées dans la promotion des droits des femmes et filles, et la réduction des inégalités de genre

A1.4.1. : Organiser une journée d'information et de sensibilisation du Conseil National de Transition sur le mandat de l'Observatoire au regard de la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles

A 1.4.2 : Concevoir et diffuser des émissions radios en langues officielles et locales sur le mandat de l'Observatoire, en se focalisant sur les droits humains des femmes et des filles et les thématiques prioritaires de l'égalité de genre

A1.4.3 : Mener une campagne de communication sur l'OPEG et son rôle

Résultat 2 : L'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre contribue à renforcer la cohésion sociale, et les ressources mobilisées pour sa durabilité

Produit 2.1 : L'OPEG dispose des outils de collecte, de production, d'analyse et de diffusion de données par thématique/champ d'observation

A2.1.1 : Appuyer le développement des outils de collecte des données

A 2.2.2: Renforcer les capacités de l'OPEG en matière d'analyse des données

A2.2.3 : Appuyer l'organisation des missions de collectes de données sur le terrain

A2.2.4 : Appuyer l'OPEG dans l'évaluation des indicateurs socioéconomiques de l'égalité et de l'équité de genre

Produit 2.2 : L'OPEG communique, publie et diffuse régulièrement les résultats de ses travaux par les canaux institutionnels et de communication diverses et par les médias

A 2.3.1: Appuyer la mise sur pied et la gestion d'un site internet entièrement dédié au projet pour rendre visible les avancées du projet et une plateforme en ligne « Observ'Genre/Tchad » pour la diffusion d'informations sur l'observatoire du genre et pour faciliter l'accès aux données sur les thématiques et domaines spécifiques d'observation (UNFPA)

A 2.3.2 : Appui à la réalisation du Bulletin de l'OPEG (UNFPA/ HCDH/)

A 2.3.3. Appuyer l'OPEG pour la publication et la vulgarisation de ses avis et orientations

Produit 2.3 : La dimension de genre et droits de l'homme est intégrée dans les documents clés de la transition (Constitution, Code électoral...)

A 2.3.1 : Appuyer techniquement l'OPEG à contribuer à l'intégration de la dimension genre et droits humains dans les documents clés de la transition

A2.32 : Appuyer l'évaluation de la prise en compte de la dimension droits de l'homme et genre dans les recommandations du dialogue nationale inclusif et concernant participation des femmes dans les processus électoraux

Produit 2.4: L'OPEG est doté d'un document stratégique de mobilisation de ressources pour la production des données sur les thématiques liées à l'égalité de genre et l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes et filles, et pour sa durabilité

A 2.4.2 : Organiser un atelier de validation du document de mobilisation des ressources financière de l'OPEG

A 2.4.3 : Organiser un atelier des membres administratif, technique et financier de l'OPEG sur la thématiques « accès aux ressources et aux services financiers pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et femmes sur la base du document de mobilisation des ressources de l'OPEG

A 2.4.3 : Organiser une table ronde de présentation de la stratégie aux partenaires et de mobilisation des ressources

Résultat 3 : Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l'observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix

Produit 3.1 : Les acteurs nationaux sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l'OPEG

A 3.1.1: Organiser deux sessions de briefing les autorités sur l'utilisation des données de l'OPEG dans la formulation et mise en œuvre des politiques, programmes, budget stratégies, plans de développement programmes de réduction des inégalités du genre

A 3.1.2 : Organiser une session à l'attention des OSC sur la compréhension et l'utilisation des données de l'OPEG pour renforcer le plaidoyer en faveur de la redevabilité de l'égalité de genre

A 3.1.3 Organiser une session à l'attention des femmes rurales du secteur agricole et rural sur les avis et orientations de l'OPG de manière à faciliter leur l'accès aux sphères de prise de décision, à l'accès aux ressources naturelles et aux services financiers

Produit 3.2: Les autorités traditionnelles sont informées et sensibilisés sur les avis et orientations de l'OPEG en vue de l'évolution des traditions et l'abandon des pratiques discriminatoires et néfaste à la santé des femmes et filles

A 3.2.1: Organiser des sessions d'information au niveau provincial sur les avis et orientations de l'OPEG

A 3.2.2: Appuyer le plaidoyer des organisations féminines auprès des autorités sur les avis et orientations de l'OPEG en faveur de l'évolution des traditions et l'abandon des pratiques discriminatoires et néfastes contre les femmes

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- c) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été

consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Le projet ciblera l'ensemble des 23 provinces du Tchad étant donné que l'observatoire a une portée nationale

Les bénéficiaires directs visés par ce Projet sont les structures de la société civile et/ou institutionnelles cités ci-haut, qui ont été consultées et avec lesquelles le projet travaille. Il s'agit d'associations d'hommes, de femmes, de jeunes ou mixtes, des organisations faitières, des réseaux et quelques structures institutionnelles directement impliquées dans la protection et la défense des droits humains des populations et dont l'égalité des sexes et la promotion du genre sont aussi de manière globale ou sous des aspects spécifiques les domaines d'action relevant de leur mandat.

De manière indirecte, les agences bilatérales et multilatérales bénéficieront aussi du projet dans la mesure où l'OPEG fournira des données et informations quantitatives et qualitatives complémentaires (par rapport aux données « officielles ») nécessaires pour une connaissance du contexte et une intégration effective du genre à tous les niveaux de leurs interventions mais différentes et/ou alternatives de celles produites par les organismes gouvernementaux tels l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques et Démographique, la Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire, la Direction de la Production et de la Statistique Agricole, la Direction des Etudes et de la Prévision (Ministère de l'Élevage et des Productions animales) et la Direction de la Planification, de la Prospection et de la Carte Scolaire.

Enfin, les **bénéficiaires finaux** du projet seront l'ensemble des tchadien des deux sexes, qui bénéficieront d'actions et de politiques favorisant l'égalité des sexes, c'est-à-dire le bénéfice par les femmes, les filles, les hommes et garçons de ce pays, jeunes et vieux, des conditions, d'un traitement et des possibilités équitables pour réaliser leur potentiel, jouir de leurs droits humains et de leur dignité et pour contribuer, sur un pied d'égalité, au développement économique, social, culturel et politique (et en bénéficier tout autant de manière égalitaire).

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les agences bénéficiaires directes du Projet sont : le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

L'UNFPA, agence des Nations unies qui promeut les droits et la santé de la reproduction, a de tout temps, accompagné le gouvernement dans sa politique de promotion féminine, il a donné un appui technique pour l'élaboration du Document de la Politique Nationale Genre dont l'observatoire constitue le mécanisme de suivi et de rapportage. Son expertise dans le domaine du renforcement des capacités et compétences des femmes pour l'autonomisation et la

cohésion sociale constitue un atout considérable pour la bonne gestion du projet. De plus, l'UNFPA est aussi l'agence qui offre son appui au pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes.

L'UNFPA qui est l'Agence Lead du Projet, a une représentation totalement établie au Tchad ; il est dirigé par un Représentant Résident qui assure le lead du Groupe Thématique Genre et Droits Humains de l'Equipe Pays. L'UNFPA co-préside le Sous-Cluster Violence Basée sur le Genre et dispose d'un sous Bureau à Baga-Sola dans la Province du Lac où il a comme partenaire de mise en œuvre la Délégation Provinciale du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance. Il intervient à N'Djamena grâce à un Mémoire d'Entente signé avec le Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance et un Accord de Partenariat avec la Maison Nationale de la Femme. Il est présent dans les Provinces du Logone Oriental et du Moyen Chari en partenariat avec les Délégations Provinciales du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance. Pour son 7^{ème} programme de coopération avec le Tchad, l'UNFPA met en œuvre des programmes liés aux aspects de son mandat dans six provinces du pays. Il travaille en étroite collaboration avec les structures étatiques décentralisées, les Organisations Internationales, les partenaires nationaux et locaux. Son Bureau pays au Tchad dispose d'un budget annuel de plus de 8 199 802 \$ USD et de 33 staffs en fonction. L'UNFPA est donc pleinement engagé à travers son expertise en matière de genre et droits humains et sa capacité managériale à jouer un rôle essentiel en qualité de Lead pour la mise en œuvre, le suivi, la consolidation des rapports tant techniques que financiers et l'harmonisation des activités du projet.

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) au Tchad, dirigé par une Représentante Résidente, est Co-lead du Groupe Thématique Genre et Droits Humains de l'Equipe Pays. Il a pour mandat de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme conformément à la résolution 48/141, la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Dans sa coopération avec le Gouvernement et les autres partenaires, le Haut-Commissariat apporte une importante contribution à l'élaboration des programmes et politiques des droits de l'homme. De même, il a œuvré au renforcement des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de l'intégration de la dimension genre et droits humains dans les programmes et politiques nationaux, de la prévention des conflits et la résolution pacifique des différends. Le Haut-Commissariat a accompagné le Gouvernement tchadien dans la rédaction et l'adoption de la loi portant réforme de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) en conformité avec les standards internationaux en la matière. La pertinence de ses plaidoyers a conduit le Gouvernement à faire inscrire la Commission Nationale des Droits de l'Homme au rang des grandes institutions de la République. Cette avancée majeure a été opérée à la faveur des réformes institutionnelles concrétisée par la promulgation en mai 2018 de la Constitution de la quatrième République. A la suite de la signature de l'accord de siège établissant le Haut-Commissariat au Tchad en septembre 2016, celui-ci a entamé le déploiement du personnel additionnel pour renforcer son Bureau de N'Djamena. Tout son personnel participera à la mise en œuvre des activités développées dans le cadre de ce projet et assurera le suivi régulier des activités. Le HCDH mettra à profit son expertise et son approche basée sur les droits humains, y compris les droits des femmes à l', pour ne laisser personne de côté dans le cadre des interventions du projet. Le HCDH travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), de la société civile notamment l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales (APLFT), la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT) qui ont

capitalisé de nombreuses expériences en matière de conseil juridique et d'assistance judiciaire à travers le pays. Ces organisations et les radios FM Liberté, ainsi que la Radio Nationale seront mises à contribution dans la conception des émissions radios sur la sensibilisation liée au rôle de l'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité du Genre au Tchad, la consolidation de la paix et la participation des femmes et des jeunes dans la gestion des affaires publiques en français et traduites dans les langues locales.

La FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) est établie au Tchad depuis 1977. Elle est dirigée par un Représentant Résident. Dans le Cadre de Programmation Pays (CPP 2017-2021, document régissant la coopération entre la FAO et le Gouvernement du Tchad, l'Organisation met en œuvre dans six (6) provinces du pays (Logone Oriental, Moyen Chari, Lac, Kanem, Mayo-Kebbi, Wadi-Fira) des projets et programmes dans trois (3) domaines prioritaires : (i) Développement des chaînes de valeur dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, la forêt, la pêche et l'aquaculture pour le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) Formulation et mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles et (iii) Valorisation et gestion durable des ressources naturelles pour le renforcement de la résilience. Dans le cadre d'un Projet de Coopération Technique intitulé : *“la réponse genre aux Plans Régionaux et Nationaux d'Investissement Agricole pour relever le défi Faim Zéro dans les États membres de la CEEAC”*, la FAO et la CEEAC ont conjointement élaboré le Profil national genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural. Le Programme "FIRST" de la FAO a appuyé le Gouvernement à l'élaboration de la Loi portant Orientation agro-sylvo-pastorale et Halieutique (LOAH) prenant en compte le genre ; la réalisation de la Revue publique des dépenses agricoles (RDPA) couvrant la période 2017-2019. Aussi, la FAO a mis en œuvre des projets dont les groupes cibles sont les femmes et les jeunes et continuent à considérer l'aspect genre dans le développement de ses projets.

L'Organisation dispose d'un personnel qualifié à mesure d'appuyer techniquement et administrativement la mise en œuvre des projets prenant en compte le genre en partenariat avec les autres agences du SNU. La FAO travaille en étroite collaboration avec les structures étatiques décentralisées, les organisations internationales, les partenaires nationaux et locaux. Son Bureau pays au Tchad dispose d'un budget annuel de 20 389 629 \$ US et de 71 employés en fonction.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation de convocation : UNFPA	8.168.010 USD	Fonds régulier UNFPA Fonds CERF	N'Djamena	33	4
Partenaires d'exécution :	Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Ministère de la Femme et OSC				

Organisation bénéficiaire : HCDH	1,013,841 USD	Norvège, Union Européenne	N'Djamena	20	2
Partenaires d'exécution :	Ministère de la Justice chargé des Droits de l'Homme et OSC				
Organisation bénéficiaire : FAO	20 389 629 USD	Fonds propres FAO	N'Djamena	71	2
Partenaires d'exécution :	Ministère de Développement Agricole	Banque Mondiale			
	Ministère de l'Élevage et de la Production Animale	Royaume de Belgique			
	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable	Royaume Uni			
	Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement	Union Européenne			
	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfance	ECHO			
		USA			
		Canada			
		Irlande			
		CERF			
		Corée du Sud			

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurez le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera mis en œuvre de façon concertée et consensuelle par l'UNFPA, le HCDH et la FAO en collaboration avec les Ministères partenaires et leurs Délégations provinciales. Chaque Agence recevra directement le montant du budget y relatif et sera ainsi responsable de l'établissement des partenariats opérationnels pour la mise en œuvre des activités. Un comité local de pilotage par Province, sera l'organe de gouvernance du projet au niveau local. Le comité se réunira sur une base trimestrielle pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte de genre. La

gestion et la coordination technique du projet incombent à l'UNFPA en tant que Lead. À cet effet, une équipe opérationnelle, à temps plein, basée à UNFPA, sera en charge de la gestion du projet, comprenant : un(e) coordonnateur/trice national (e), un(e) expert (e) national(e) en suivi et évaluation¹⁴ et des consultants nationaux et internationaux qui pourraient être recrutés ponctuellement et en fonction des besoins et d'activités précises. Sous la supervision de UNFPA, cette équipe assurera l'organisation et l'harmonisation des actions des Agences récipiendaires et celles des partenaires de mise en œuvre

Répartition du budget alloué au personnel

Poste	Rôle et Responsabilité	% Temps sur Projet	Montant (USD)
UNFPA	Un Coordonnateur national du projet chargé du suivi de la mise en œuvre des différentes activités du projet et des relations avec l'OPEG et autres acteurs	30 % du salaire de ce poste sera couvert par le projet.	20 934.58
HCDH	2 spécialistes des droits de l'homme dédieront 40% du temps au plaidoyer pour la mise en place de l'OPEG à l'appui technique pour son opérationnalisation et à la mise en œuvre et au suivi du projet de manière globale.	40%	78 408
FAO	Spécialiste Chargé d'appuyer l'OPEG pour l'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources, des modules de formations et de la formation des différents acteurs	15%	13050
Total coût personnel			112 392.58

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Les risques, avec probabilités et gravité généralement moyennes, seront minimisés, car les comités locaux de pilotage joueront un rôle de veille auprès des acteurs et des partenaires de mise en œuvre du projet afin de prévenir tout manquement observé pour une action corrective et urgente. Pour cela, il faut intensifier le plaidoyer, la communication, le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et opérationnelles ainsi que l'information en direction des parties prenantes. Sur la base des rapports de ces comités, les risques seront régulièrement mis à jour selon le degré de gravité et la probabilité de nuisance à la bonne exécution du projet. Ce qui implique au préalable une bonne planification opérationnelle des activités du projet et la définition claire des rôles et responsabilités que doit jouer chaque intervenant ou groupe d'intervenants. Une autre approche et non des moindres pour minimiser les risques est le renforcement de l'appropriation du projet par les parties prenantes locales à travers une collaboration soutenue des Organisations de la Société Civile, partenaires de mise en œuvre qui doivent relayer un plaidoyer accru en direction des groupes cibles et des détenteurs de pouvoir de décision.

¹⁴ Le coût du personnel à temps plein de USD 112,392.58, ce qui représente 7,49% du budget de projet, car les consultants sont pris en compte dans les activités.

Par ailleurs, le comité national de pilotage reste un organe d'orientation et un mécanisme de gestion stratégique. A ce titre, il propose, à la lumière des informations remontées par les comités locaux de pilotage, des voies et moyens de gestion des risques qui permettent d'en atténuer les effets sur l'impact du projet.

Matrice d'évaluation des risques :

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Méfiance gouvernementale pour la mission de collecte d'analyse et de traitement de données par l'Observatoire et/ou instrumentalisation de certains acteurs en faveur de l'Etat ou tentatives de falsification des données.	Moyenne	Mise en place de convention spécifiant les modalités de travail pour une bonne relation entre les parties au projet. Faire valoir la pertinence et l'intérêt réciproque de travailler en franche collaboration et en partenariat dans ce cadre
Retard dans l'adoption des textes pertinents de mise en place et fonctionnement de l'observatoire	Moyenne	L'avant-projet de loi portant attribution, organisation et fonctionnement de l'OPEG a été adopté en conseil des ministres. La sensibilisation et le plaidoyer auprès du conseil national de transition (parlement provisoire) permettra d'accélérer son adoption
Risque par rapport au processus politique lié à la transition et aux priorités du gouvernement	Moyenne	Le gouvernement ayant adopté la politique nationale genre qui a créé cette institution doit finaliser le processus de sa mise en place. Le plaidoyer envers le gouvernement doit continuer pour éviter que le processus soit occulté par le processus de transition
Risque lié à une approche non inclusive des organisations de femmes	Faible	Durant la mise en œuvre du projet, une attention particulière doit être attachée à l'implication systématique des organisations féminines
Manque de durabilité de l'OPEG	Moyenne	Des activités ont été prévues dans le projet pour renforcer les capacités de mobilisations de ressources de l'OPEG et assurer sa durabilité
Risque de politisation et de méfiance des autorités de transition vis à vis de l'observatoire	Moyenne	Il est prévu des activités d'information, de sensibilisation et de plaidoyer en direction du gouvernement pour créer un environnement favorable à

		l'indépendance d'une telle institution
Tensions politiques ou sociales	Moyenne	Plaidoyer pour le respect des engagements socio-politiques entre partenaires impliqués dans le projet
Instabilité institutionnelle	Moyenne	Plaidoyer pour le maintien au poste des acteurs impliqués dans le projet
Réticence de l'autorité traditionnelle et religieuse	Moyenne	Intensifier des actions d'information, de communication, d'appropriation et de conscientisation autour de l'initiative pour créer un environnement favorable à la mise en œuvre et à l'acceptation du projet.
Retard ou frein du travail par les personnes impliquées à titre de bénévolat	Moyenne	Mise en œuvre d'un système d'intéressement

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Le suivi de ce projet se fera selon un plan de suivi-évaluation qui sera élaboré conformément au cadre des résultats à l'aide des outils participatifs en vue d'une meilleure appropriation du processus et des résultats attendus. Le suivi-évaluation se situera à trois niveaux : opérationnel, technique et stratégique.

Au niveau opérationnel : un mécanisme de suivi participatif, impliquant les bénéficiaires et les acteurs institutionnels, les Organisations de la société civile partenaires, les Agences du Système des Nations Unies et le Secrétariat du Fonds de consolidation de la paix, sera mis en place. Il se réunira tous les deux mois.

Au niveau technique : Le Comité technique de pilotage du projet (CTP) se réunira une fois par trimestre pour évaluer l'état d'avancement du projet afin de prendre des mesures correctives des contraintes éventuelles. Le CTP sera composé des représentants des partenaires institutionnels, des OSC, l'UNFPA, du HCDH et de la FAO et d'un représentant du Secrétariat PBF, du/de la coordinateur/trice du projet qui jouera le rôle de secrétaire de séance des réunions dudit Comité.

Au niveau stratégique : le Comité exécutif du portefeuille financé par le Fonds de Consolidation de la paix se réunira une fois par semestre pour assurer le suivi de l'ensemble des actions de ce Fonds dont le présent projet. Il a pour mission d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques afin de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et locaux.

Les activités de suivi-évaluation s'appuieront sur le plan intégré de mise en œuvre élaboré à cet effet. Chaque Agence a la responsabilité d'assurer le suivi-évaluation des activités qui relèvent de sa compétence en utilisant ses propres personnels techniques et cela en synergie. Le Lead, l'UNFPA, est le responsable de la qualité du suivi et de l'évaluation du projet, notamment de la compilation des données collectées, de la qualité des rapports et de la rapidité-punctualité de leur soumission.

Le suivi des produits du projet sera assuré par les trois agences bénéficiaires (UNFPA, HCDH et FAO) et s'appuiera sur (i) la collecte, le traitement et l'analyse des données disponibles pour la prise de décision, (ii) l'élaboration des rapports de progrès semestriels pour la redevabilité, (iii) des visites de sites et (iv) l'organisation des revues semestrielles et annuelles.

Le Comité de pilotage du projet mis en place permettra d'assurer le pilotage stratégique. Des visites de terrain seront organisées pour suivre non seulement la qualité des interventions, mais aussi de mesurer les progrès réalisés au niveau de chaque produit et résultat. Le projet organisera un atelier de suivi semestriel afin de restituer et valider les données de suivi et prendre en compte les points de vue des cibles et des partenaires, nécessaires à l'amélioration de la mise en œuvre des activités, de partager et disséminer les leçons apprises, notamment avec les acteurs.

Une évaluation finale externe indépendante sera réalisée à la fin du projet par un Bureau externe de consultants recruté par appel à candidature ouvert. Elle permettra de renseigner sur les principaux indicateurs d'impact et de tirer les leçons pour des actions futures. Elle aura pour base les indicateurs définis dans le cadre logique du projet en vue d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la réalisation des résultats du projet. Les termes de référence de cette étude seront élaborés par l'équipe du projet et validés avec les partenaires.

Les partenaires locaux de mise en œuvre rédigeront des rapports trimestriels sur l'état d'exécution du projet et la progression vers l'atteinte des objectifs. Les indicateurs définis dans le cadre logique du projet serviront de référence.

Un audit financier sera nécessaire par un cabinet externe pour s'assurer de la conformité et de la crédibilité des dépenses liées au projet dont 105000 \$ US (7% du budget) pour le suivi-évaluation. Trente mille (30000) \$ US seront consacrés à l'évaluation externe du projet.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet s'inscrit dans un vaste chantier (vision 2030) du Gouvernement en matière de consolidation de la paix. La durabilité de ses résultats est garantie par la pleine participation des parties prenantes à l'analyse diagnostique, à l'identification des besoins, à l'établissement de la liste des actions prioritaires, à la formulation de la planification et à la mise en œuvre des actions. Cette implication des partenaires leur confère une appropriation pour la pérennisation du projet. Le cadre de concertation créé offre également des opportunités pérennes comme plateformes de règlement des conflits.

Le projet aidera l'OPEG à se doter d'un document stratégique de mobilisation de ressources pour lui permettre de pérenniser ses acquis, puis l'appuiera pour organiser une table ronde de présentation de la stratégie aux partenaires et de mobilisation des ressources à son profit. Il s'agit là de la meilleure stratégie de sortie du projet, pour garantir que l'OPEG sera autonome et aura les ressources nécessaires pour sa pérennisation après la clôture du projet à l'échéance des 18 mois. Le projet impliquera dès le début, les acteurs étatiques et non étatiques pour assurer un bon transfert de compétences pour l'appropriation nationale.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxièmes et troisièmes tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Le budget sera consacré au financement des activités planifiées, à la prise en charge, à temps plein, des experts de de l'équipe technique, au paiement des frais de voyages, des honoraires et perdiems des consultants nationaux et internationaux. Il servira également à financer les ateliers et autres interventions indirectes telles que le lancement officiel du projet, l'organisation des réunions de comité de pilotage, le suivi institutionnel des autorités nationales et des Agences UN accompagnées de la presse

Résultats	Budget alloué à l'égalité du genre et aux GEWE	Justifications du budget alloué
<p>Résultat 1 - L'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (OPEG) est mis en place et dispose des capacités nécessaires pour assurer sa mission de monitoring, de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité du genre</p>	(640,738.32\$ dont 552,090.66\$, soit 44% du budget à consacrer à l'égalité de sexes).	Le budget alloué au Résultat 1 sera consacré à la mobilisation des acteurs clés et à l'organisation des ateliers de renforcement de leurs capacités, compétences et connaissances en matière de plaider, de lobbying et de sensibilisation en vue d'en faire une force d'appui efficace pour obtenir la promulgation rapide des textes statutaire et de fonctionnement de l'OPEG. Ce budget sera utilisé pour payer les honoraires des consultants qui formeront les membres du personnel administratif et technique, le coût de la médiatisation des événements liés à la communication sur l'OPEG et pour acquérir le matériel, les équipements et moyens logistiques de l'OPEG
<p>Résultat 2 - L'Observatoire collecte, analyse et produit des données quantitatives et qualitatives fondées sur l'égalité de genre pour renforcer la cohésion sociale et contribuer à l'autonomisation socio-économique</p>	(503,000\$ dont 403,500\$, soit 32.33% du budget pour l'égalité de sexes).	Le budget alloué au Résultat 2 servira à financer les opérations de collecte de données existantes au Tchad sur l'égalité et de l'équité de genre, d'analyse de la pertinence des processus de leur collecte et de leur teneur et les travaux de développement des démarches et outils de recherche permettant de les compléter et/ou améliorer avant d'investir de nouveaux champs/thématiques d'observation plus pertinents et de produire des données inédites et indépendantes. Il servira à payer les honoraires des consultants.
<p>Résultat 3 : Les autorités et les acteurs clés sont sensibilisés et outillés pour intégrer les données fournies par l'observatoire dans les politiques, stratégies, les politiques, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix</p>	(110,000\$USD dont 92,500 \$ USD, soit 7.4% du budget pour l'égalité de sexes).	Le budget alloué au Résultat 3 permettra de financer les sessions de formation, briefing aux autorités, les sensibilisations et plaidoyers relatifs aux avis et orientations de l'OPEG
Total	1, 248, 257\$ soit 83.22% de budget total du projet	

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé ?	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission			
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	NA		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.			
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations et les bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	X		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	Dévotion du personnel déjà existant au sein des agences au projet. Utilisation du matériel de bureau et de la logistique des agences dans la mise en œuvre du projet (espace de travail, voiture, et

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁵
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁵ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : L'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre (OPEG) est mis en place, connu du public large et assure sa mission de monitoring, de contrôle, d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité du genre</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 5 . Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)²</p>		<p>Indicateur 1.1 : L'existence d'un OPEG opérant en conformité avec les standards en faveur de la réduction de l'inégalité de genre et l'équité pour une meilleure consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Décret et textes de création de l'OPEG. Liste des membres de l'OPEG Siège de l'OPEG</p>	<p>Réalisations des activités et produits liées à ce résultat</p>
			<p>Indicateur 1.2 : Perception du public national sur le rôle de l'OPEG dans la réduction de l'inégalité du genre et la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0 % Cible : 20%</p>	<p>Rapport d'évaluation/Enquête sur la perception du public</p>
	<p>Produit 1.1 Les acteurs nationaux connaissent l'importance et les enjeux y compris au niveau local de la mise en place de l'OPEG pour l'égalité du genre et la promotion de la paix sociale</p> <p>A1.1.1 Organiser les discussions avec les communautés cibles et les organisations féminines au niveau rural et urbain sur la nécessité opportunités de la mise en place de l'OPEG son rôle et sa fonction potentiels des parties prenantes et (3) les thématiques et/ou champ d'observation¹⁶</p> <p>Activité 1.1.2. Mobiliser les acteurs de la société civile et renforcer leurs capacités, compétences et connaissances en matière de plaidoyer, de lobbying et de sensibilisation</p> <p>A1.1.3 Organiser deux sessions de plaidoyer avec le Parlement et les départements ministériels clés pour la création l'OPEG et la mise à disposition des moyens adéquats pour son opérationnalisation</p>	<p>Indicateur 1.1.1: Nombre d'acteurs nationaux qui connaissent l'importance de l'OPEG pour l'égalité de genre et soutiennent sa mise en place (membres des Groupements, Associations, OSC, Agents Etatiques, Privés, ONG, Elèves et Etudiants)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 4000</p> <p>Indicateur 1.1.2: Nombre d'acteurs qui intègrent le principe de l'égalité de genre dans leur planification Niveau de référence : 0 Cible : 200</p>	<p>Rapport d'évaluation des activités et du projet</p>	<p>Réalisation des activités liées à ce produit</p>

¹⁶ Thématiques prioritaires : Genre, éducation et formation, Violences basées sur le genre, Genre et accès aux ressources et autonomisation des filles et femmes, Genre et participation des femmes/filles dans les instances de prises de décisions sur les plans socioéconomique et politique, Genre et santé maternelle et reproductive, Genre et politique publique. Thématiques autres et spécifiques : Genre, lois nationales et conventions internationales, Genre et droits humains, Genre, politiques, et programmes nationaux, Genre et pauvreté, Genre et santé en général, Genre et éducation, Genre et économie, Genre, emploi et travail décentralisé, Genre et foncier, Genre et conflit, Genre et entrepreneuriat, Budgetisation sensible au genre, Genre et recherche, Genre et T.I.C., Genre et changement climatique, Genre et migrations (économiques, climatiques, conflits), etc.

	<p>Produit 1.2 : Le cadre juridique et le dispositif institutionnel de fonctionnement de l'OPEG sont mis en place pour assurer l'égalité et d'équité de genre, conformément aux standards internationaux</p> <p>A 1.2.1 Appui technique à la mise en place et l'opérationnalisation de l'OPEG</p> <p>A 1.2.2 : Appui technique à l'élaboration, des textes de l'OPEG</p> <p>A 1.2.3 Organiser 2 ateliers de validation des textes</p> <p>A 1.2.4: Organiser un atelier de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur l'approche basée sur le genre et les droits humains, et les instruments juridiques internationaux relatifs au genre et droits humains, en particulier aux droits humains des femmes et des filles</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre de textes statutaires et de fonctionnement de l'OPEG élaborés et promulgués ((1) les stratégies, modes d'actions et outils de l'observatoire, (2) la structuration, la gouvernance et les rôles potentiels des parties prenantes et (3) les thématiques et/ou champ d'observation)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Indicateur 1.2.2. Les institutions nationales adhérent aux standards internationaux en termes d'égalité de genre</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 20</p>	<p>Les textes statutaires et de fonctionnement de l'OPEG</p> <p>Rapport d'activités</p>	<p>Réalisation des activités liées à ce produit</p>
--	---	--	---	---

	<p>Produit 1.3 : L'OPEG dispose de capacités techniques, logistiques et opérationnelles pour jouer pleinement son rôle</p> <p>A 1.3.1. Contribuer à doter l'OPEG en matériel, équipements et moyens logistiques pour assurer sa mission de monitoring, de contrôle et d'évaluation des progrès réalisés en matière d'égalité et d'équité du genre</p> <p>A 1.3.2. Organiser un atelier de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur la méthodologie et les techniques de la recherche statistique et sociale</p> <p>A1.3.3. Organiser six ateliers de renforcement des capacités des membres du personnel administratif et technique de l'OPEG sur les thématiques prioritaires (UNFPA /FAO/HCDH)</p> <p>A 1.3.4 : Organiser trois ateliers de renforcement des capacités du personnel des structures techniques centrales et décentralisées de l'Observatoire sur les droits humains des femmes et des filles</p> <p>A 1.3.5: Appui à l'organisation d'un voyage d'échange de bonnes pratiques dans les pays ayant mis en place un Observatoire</p>	<p>Indicateur 1.3.1 Nombre de personnel capable de faire des analyses pointues en matière de genre et droits humains</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30</p> <p>Indicateurs 1.3.2 : Nombres de personnes ayant participé aux voyages d'échange d'expériences et qui appliquent les bonnes pratiques des autres pays</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p>	<p>Rapport d'activités, Bordereaux de réceptions des équipements</p>	<p>Réalisation des activités liées à ce produit</p>
	<p>Produit 1.4 La population, les autorités concernées et les médias sont informés de la création de l'OPEG et de ses fonctions et leur capacité renforcées dans la promotion des droits des femmes et filles, et la réduction des inégalités de genre</p> <p>A1.4.1. : Organiser une journée d'information et de sensibilisation du Conseil National de Transition sur le mandat de l'Observatoire au regard de la promotion et la protection des droits humains des femmes et des filles</p> <p>A 1.4.2 : Concevoir et diffuser des émissions radios en langues officielles et locales sur le mandat de l'Observatoire, en se focalisant sur les droits humains des femmes et des filles et les thématiques prioritaires de l'égalité de genre</p>	<p>Indicateur 1.4.1 : Nombre des autorités et des membres des communautés en particulier les jeunes et les femmes informés de l'existence de l'OPEG et de son rôle dans la promotion de l'égalité du genre pour consolider la paix et la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10 000</p>	<p>Taux d'audit, Rapport d'activités, Résultat d'enquête de sondage</p>	<p>Réalisation des activités liées à ce produit</p>

	A1.4.3 : Mener une campagne de communication sur l'OPEG et son rôle			
Résultat 2 : L'Observatoire de la Promotion de l'Égalité et de l'Équité de Genre contribue à renforcer la cohésion sociale, et les ressources mobilisées pour sa durabilité (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2.1 : Existence d'une Base de données (collecte, analyse et publication) sensible au genre et intégrant l'approche stratégique de consolidation de la paix et de cohésion sociale Niveau de référence : 0 Cible : 1 Indicateur 2.2 : Existence d'un mécanisme de mobilisation de ressources Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport d'activités de l'OPEG	Réalisations des activités et produits liées à cet résultat
	Produit 2.1 : L'OPEG dispose des outils de collecte, de production, d'analyse et de diffusion de données par thématique/champ d'observation A2.1.1 : Appuyer le développement les outils de collecte des données A 2.2.2 : Renforcer les capacités de l'OPEG en matière d'analyse des données A2.2.3 : Appuyer l'organisation des missions de collectes de données sur le terrain A2.2.4 : Appuyer l'OPEG dans l'évaluation des indicateurs socioéconomiques de l'égalité et de l'équité de genre	Indicateur 2.1. : Nombre d'outils de collecte, de production, d'analyse et de diffusion de données qui sont disponibles (1)Genre, éducation et formation, 2)Violences basées sur le genre, 3)Genre et accès aux ressources et autonomisation des filles et femmes, 4)Genre et participation des femmes/filles dans les instances de prises de décisions sur les plans socioéconomiques et politiques, 5)Genre et santé maternelle et reproductive, 6)Genre et consolidation de la paix) Niveau de référence : 0 Cible : 6	Outils disponibles	Réalisation des activités liées à ce produit

	<p>Produit 2.2 : L'OPEG communique, publie et diffuse régulièrement les résultats de ses travaux par les canaux institutionnels et de communication diverses et par les médias</p> <p>A 2.3.1: Appuyer la mise sur pied et la gestion d'un site internet entièrement dédié au projet pour rendre visible les avancées du projet et une plateforme en ligne « Observ'Genre/Tchad » pour la diffusion d'informations sur l'observatoire du genre et pour faciliter l'accès aux données sur les thématiques et domaines spécifiques d'observation (UNFPA)</p> <p>A 2.3.2 : Appui à la réalisation du Bulletin de l'OPEG (UNFPA/HCDH/)</p> <p>A 2.3.3. Appuyer l'OPEG pour la publication et la vulgarisation de ses avis et orientations (UNFPA) y compris en langues locales</p>	<p>Indicateur 2.2 .1: Nombre de résultats des études thématiques publiés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 6</p>	Rapport d'activités de l'OPEG	Réalisation des activités liées à ce produit
	<p>Produit 2.3 : la dimension de genre et droits de l'homme est intégrée dans les documents clés de la transition (Constitution, Code électoral...)</p> <p>A 2.3.1 : Appuyer techniquement l'OPEG à contribuer à l'intégration de la dimension genre et DH dans les documents clés de la transition</p> <p>A2.32 : Appuyer l'évaluation de la prise en compte de la dimension droits de l'homme et genre dans les recommandations du dialogue nationale inclusif et concernant participation des femmes dans les processus électoraux</p>	<p>Indicateur 2.3.1 : Nombre de documents clés de la transition intégrant la dimension genre (Code électoral, Constitution)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 2</p>	Actes de la transition	Réalisation des activités liées à ce produit

	<p>Produit 2.4: L'OPG est doté d'un document stratégique de mobilisation de ressources la production des données sur les thématiques liées à l'égalité de genre et l'autonomisation socioéconomique et politique des femmes et filles, et pour sa durabilité.</p> <p>A 2.4.2 : Organiser un atelier de validation du document de mobilisation des ressources financière de l'OPEG</p> <p>A 2.4.3 : Organiser un atelier des membres administratif, technique et financier de l'OPEG sur la thématiques « accès aux ressources et aux services financiers pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et femmes sur la base du document de mobilisation des ressources de l'OPEG</p> <p>A 2.4.3 : Organiser une table ronde de présentation de la stratégie aux partenaires et de mobilisation des ressources</p>	<p>Indicateur 2.4.1 : Une stratégie de mobilisation de ressources disponible</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 1</p>	<p>Document de stratégie de mobilisation de ressources de l'OPEG et le plan de mobilisation des ressources</p>	<p>Réalisation des activités liées à ce produit</p>
<p>Résultat 3 : Les autorités et les acteurs nationaux clés intègrent les données fournies par l'observatoire dans les politiques, stratégies, programmes et plans de développement pour réduire les inégalités du genre et contribuer à la consolidation de la paix</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) ODD 5. Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>		<p>Indicateur 3.1 : Nombre de documents de politiques, de stratégies, de programmes et plans de développement formulés en tenant des données fournies par l'OPEG (PND 2022-2026, PNG revue, SNVBG)</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 3</p> <p>Indicateur 3.2 : Pourcentage d'acteurs nationaux (Groupements des jeunes, Associations des femmes, OSC, ONG, Gouvernement) ayant des plans d'action/politique/Programme sensibles au genre et intégrant l'approche de consolidation de la paix</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 50%</p> <p>Indicateur 3.3 : Pourcentage de femmes dans les niveaux de prise de décision grâce aux travaux de l'OPEG (Parlement)</p>	<p>Documents de politique, plan et stratégies</p> <p>Documents de politique, plan et stratégies</p>	<p>Réalisations des activités et produits liées à ce résultat</p>

		Niveau de référence : 33% Cible : 40%		
	<p>Produit 3.1 : Les acteurs nationaux sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l'OPEG</p> <p>A 3.1.1: Organiser deux sessions de briefing les autorités sur l'utilisation des données de l'OPEG dans la formulation et mise en œuvre des politiques, programmes, budget stratégies, plans de développement programmes de réduction des inégalités du genre</p> <p>A 3.1.2 : Organiser une session à l'attention des OSC sur la compréhension et l'utilisation des données de l'OPEG pour renforcer le plaidoyer en faveur de la redevabilité de l'égalité de genre</p> <p>A 3.1.3 Organiser une session à l'attention des femmes rurales du secteur agricole et rural sur les avis et orientations de l'OPG de manière à faciliter leur l'accès aux sphères de prise de décision, à l'accès aux ressources naturelles et aux services financiers</p>	<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre des acteurs nationaux qui sont outillés pour utiliser les données mises à disposition par l'OPEG</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 200</p>	Rapport d'enquête de sondage	Réalisation des activités liées à ce produit

	<p>Produit 3.2: Les autorités traditionnelles sont informées et sensibilisées sur les avis et orientations de l'OPEG en vue de l'évolution des traditions et l'abandon des pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles</p> <p>A 3.2.1: Organiser des sessions d'information au niveau provincial sur les avis et orientations de l'OPEG</p> <p>A 3.2.2: Appuyer le plaidoyer des organisations féminines auprès des autorités en vue de l'évolution des traditions et l'abandon des pratiques discriminatoires et néfastes des femmes</p>	<p>Indicateur 3.2.1 Nombre des autorités traditionnelles formées et sensibilisées sur les avis et orientations et sont disposées à faire évoluer les traditions et abandonner les pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 200</p> <p>Indicateur 3.2.2 : Niveau de réduction des pratiques discriminatoires et néfastes à la santé des femmes et filles</p> <p>Niveau de référence : 100% Cible : 20%</p>	Rapport d'enquête et de sondage	Réalisation des activités liées à ce produit
--	---	--	---------------------------------	--